
Conclusion et signature de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794)

André Dumont, François-Sebastien-Christophe Laporte, Jean Pelet, Jean Borie, Michel-Martial Cordier, Louis Louchet, Paul-Augustin Lozeau

Citer ce document / Cite this document :

Dumont André, Laporte François-Sebastien-Christophe, Pelet Jean, Borie Jean, Cordier Michel-Martial, Louchet Louis, Lozeau Paul-Augustin. Conclusion et signature de la séance du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 206;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16868_t1_0206_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

commune de Prissac, qui l'avoit reçue de Claude Lanet, la somme de 36 L en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen Lasalle, agent salpêtrier près le district de Bellac [Haute-Vienne], a envoyé, pour le soulagement des victimes du 14 fructidor, la somme de 300 L en assignats.

Le citoyen Mallarmé, représentant du peuple, a envoyé de Toulouse la somme de 1 250 L en assignats, qui lui a été remise par l'instructeur de l'école dramatique, pour le soulagement des victimes du 14 fructidor.

Du 5

Les amateurs, membres de la société dramatique établie à Besançon, ont envoyé, pour le soulagement des victimes de l'explosion de Grenelle, la somme de deux mille L en assignats.

Du 6

Le bataillon de Brutus, en garnison à Agde, a fait parvenir une petite chaîne en argent, composée de 6 chaînons, et 1 226 L 19 s en assignats, pour les deux premiers soldats qui se signaleront par quelque action éclatante dans l'armée des Pyrénées-Orientales.

Le citoyen Jusserand, le jeune, d'Issoudun, a envoyé 12 L en assignats, pour les frais de la guerre.

Les citoyens Tréhouart, Faure et Lion, représentants du peuple à Brest, ont envoyé, au nom des sans-culottes composant le premier bataillon de la Réunion, la somme de 671 L 5 s en assignats, pour les frais de la guerre.

Le citoyen René-Jean Faucon, pharmacien de première classe, à l'hospice militaire de la Montagne de Port-Solidor, a envoyé 250 L, dont cent livres pour la première famille qui réclamera un secours mérité par une action vertueuse, et 150 L pour soulager les victimes du 14 fructidor.

Du 7

Le citoyen Leblois, accusateur public près le tribunal révolutionnaire, a envoyé, de la part des détenus à l'hospice, la somme de 579 L 15 s en assignats, pour les victimes de la journée du 14 fructidor.

La société populaire et montagnarde de Tours [Indre-et-Loire] a envoyé, en un bon de la poste, la somme de 8 930 L 10 sous pour les victimes du 14 fructidor :

Plus, 18 182 L 5 sous en un autre bon de la poste, pour les frais de la guerre.

Le tout forme la somme de 27 112 L 15 s.

Le citoyen Maure, député, a déposé les objets ci-après; savoir : de la part de Louis-Zacharie Paultre, de Saint-Sauveur, une médaille d'argent.

Milon fils, d'Auxerre, 12 cuillers à café.

Vincent, concierge de la maison d'arrêt à Auxerre, deux petits bouts de galon en or;

Deux, *idem*, en argent;

Une paire de boucles de jarretières, une pièce d'argent de Lesage.

Deux petites pièces d'Espagne en argent; et 23 L 9 s en numéraire.

Gerbaud, un cachet en argent.

Administration du district de Joigny, 8 croix de collègue, en argent.

Jean Fagotta, de Joigny, deux épau-
lètes en or;

Une paire de boucles pour souliers;

Une pour jarretières;

Trois décorations militaires.

Le citoyen Coupard, habitant de la commune aux Oyes, département de la Marne, a donné, pour les victimes du 14 fructidor, la somme de 100 L en assignats.

Du 8

La société populaire de Clamecy, département de la Nièvre, a fait déposer, pour les frais de la guerre, la somme de 1 226 L 5 sous en assignats, et 2 sous 6 deniers en cuivre.

Le citoyen Cochin, de la division de Morlot, au bivouac au-dessus de Tongres, a envoyé, pour les frais de la guerre, un assignat de cinq L.

Les citoyens employés au timbre des assignats ont déposé, pour secourir les victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 430 L 10 s en assignats, et un gros sou.

Du 9

Le citoyen Vincent, à l'armée de Sambre-et-Meuse, a envoyé, pour aider à la construction du vaisseau *la Commune de Paris*, cent livres en deux assignats.

Les employés et charretiers du dépôt de Vaugirard ont déposé, pour les victimes du 14 fructidor, 167 L 13 s en assignats.

Du 10

Le comité révolutionnaire de la commune d'Orléans [Loiret] a fait déposer 3 médailles, 40 jetons, 3 cachets.

La séance est levée à trois heures et demie.

Signé, A. DUMONT, *président*; LAPORTE, PELET, BORIE, CORDIER, L. LOUCHET, A.P. LOZEAU, *secrétaires* (69).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

39

On demande le rapport d'un décret qui ordonne l'insertion au Bulletin d'une adresse d'une société populaire du département de l'Ar-dèche conçue dans les mêmes principes [que celle de Richelieu] (70).

(69) P.-V., XLVI, 218.

(70) *Moniteur*, XXII, 127.